



## PROCÉDURE DÉCLARATION DE SINISTRE

Un formulaire est disponible sur le site internet dans l'accès privé, onglet « Documents comités » pour faire une déclaration d'accident. Ce formulaire est à demander au président de comité départemental,

Afin d'éviter tout retard dans la déclaration, voici la procédure à suivre :

### Renseignements à compléter

- Remplir la section affiliée (comité ou section)
- Les coordonnées du blessé
- Les circonstances du sinistre
- Le certificat initial (certificat du jour de l'accident)
- Signature du blessé

**Déclaration visée** par le président du comité départemental ou le responsable de la section et/ou du séjour (un courriel attestant des circonstances de l'accident du responsable et/ou du président à [contact@2fopen.com](mailto:contact@2fopen.com))

### Transmission à 2FOPEN

Par courrier :  
2FOPEN  
Maison des Sports de Touraine  
Rue de l'aviation 37210 PARÇAY-MESLAY

Par mail :  
[contact@2fopen.com](mailto:contact@2fopen.com)

**IMPORTANT :** La déclaration doit impérativement arriver dans les 5 jours ouvrés à la 2FOPEN.

**NE PAS ENVOYER la déclaration directement à la MAIF, la 2FOPEN traite le dossier auprès d'elle dans le cadre de la convention.**